

M.d.C. ASBL
Monsieur Paul Vannès
Administrateur délégué
Rue d'Orléans, 2
6000 CHARLEROI

RECOMMANDE

Bruxelles, le

17 JAN. 2018

N. Réf. : 2018-01-15-0016-Emissions-Droit de réponse-drp-spdc-noco
(à rappeler)

CONCERNE : « Les tournois de l'Académie » du 5 décembre 2017

Monsieur Vannès,

J'ai bien reçu votre courrier du 3 janvier relatif à la diffusion, le 5 décembre, de l'émission « Les tournois de l'Académie ».

Le thème de cette émission à savoir la période coloniale belge au Congo, est un sujet extrêmement sensible qui comme tous les sujets sensibles, ravivent les passions et suscitent la polémique quels que soient les propos tenus.

Le sujet du débat de l'émission a été choisi collégialement par l'Académie et la RTBF. Je ne partage pas votre avis sur la connotation négative du terme « assumer » qui est porteur de valeurs positives comme la responsabilité et la solidarité. Le dictionnaire Larousse le définit comme « Prendre en charge une activité, une responsabilité » ou « Se considérer comme solidaire d'un état, d'une situation, d'un acte et en accepter les conséquences ». Par ailleurs, aucun historien reconnu ne soutient actuellement que la période coloniale belge n'a eu que des côtés positifs. Le choix du terme « assumer » qui porte sur le bilan global de cette période est donc parfaitement justifié.

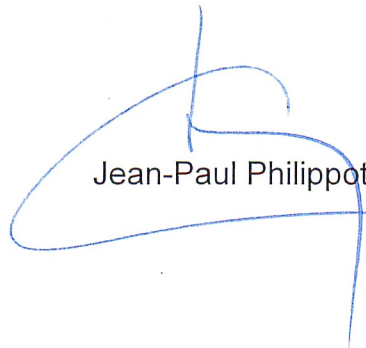
Les quelques contre-vérités prononcées par des étudiants orateurs lors de la répétition ont été supprimées lors de la diffusion de l'émission. Durant l'émission elle-même, diffusée sur antenne, le débat est resté très équilibré entre les orateurs plaidant dans le camp "assumer" et les orateurs du camp "s'excuser". Les premiers ont été très nuancés. Les seconds sont restés dans la mesure et ont encouragé la collaboration entre la Belgique et la RDC pour le futur en tirant parti de l'héritage en commun.

Aucune manipulation ne peut être trouvée dans cette émission. Nous avons organisé un débat contradictoire sortant du cadre habituel, qui s'est tenu dans le respect de chacun des participants. Aucun débordement ni invective n'est à déplorer. L'objectif de l'émission qui est un magazine qui ne relève pas de la direction de l'information, n'était pas de retracer avec précision l'histoire de cette période, mais de sensibiliser et intéresser un public de tout horizon, toutes générations confondues.

L'émission a été enregistrée dans les conditions du direct, ce qui signifie qu'il n'y a pas eu de montage et que, dès lors, aucun plan n'a été coupé.

Enfin, concernant la publicité faite à l'émission dans le magazine « Le Vif », vous confondez avec la publicité annonçant la précédente émission consacrée à la Belgique de demain : « République ou Monarchie » qui comptait effectivement parmi les orateurs les deux constitutionnalistes que vous citez.

Veuillez agréer, Monsieur Vannès, l'expression de ma considération distinguée.



Jean-Paul Philippot

Copie : F.Tron, M. Fontaine